Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau: Organ für das öffentliche und

> private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Verband Schweizerischer Privatschulen Herausgeber:

Band: 56 (1983)

Heft: [1]

VSP-Nachrichten Rubrik:

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VSP-Nachrichten

Congrès 1982 de la Fédération suisse, 24/25 septembre à Winterthur

Comme prévu, ce congrès a débouché sur des résolutions et des décisions qui marqueront l'activité de la Fédération suisse et des associations régionales en 1983 et 1984.

En effet, un accord est intervenu pour définir nos tâches et mettre en évidence quelques priorités.

1. Les structures

Il est indispensable que la Fédération romande et la Fédération suisse deviennent plus représentatives et plus efficaces.

Il paraît opportun de remplacer, en Suisse romande, l'assemblée des délégués par une assemblée générale des écoles. Sur le plan national, afin de promouvoir la collaboration entre romands et alémaniques, de réunir à une date plus convenable tous les directeurs d'écoles pour se prononcer sur des projets se rapportant à une politique d'ensemble.

2. L'information

L'enseignement privé est souvent trop modeste. Il convient que les associations régionales ou professionnelles ainsi que la Fédération fassent mieux connaître leur originalité, leur utilité, leur activité par la presse et tous les médias possibles.

3. La qualité des écoles

Il est indispensable, si nous voulons que l'appartenance à notre Fédération ait un sens, que nous ne regroupions que des écoles de qualité.

C'est relativement facile quand il s'agit d'accepter ou de refuser un nouveau membre. C'était généralement impossible quand un ancien membre, pour des raisons diverses, était sujet à des critiques fondées.

En dotant les associations ou la Fédération de codes de déontologie ou de conduite, il devrait êtra possible de remédier à cette situation.

Avant de juger de nouvelles écoles ou d'exiger le respect des pouvoirs publics, il faut «faire le ménage» dans nos propres rangs. C'est une tâche délicate, mais c'est surtout un devoir de solidarité. Il importe que ces «remises en ordre» s'opèrent dans un esprit constructif mais sans faiblesse.

4. La formation continue

La Fédération suisse et les associations doivent stimuler ou organiser des séminaires ou stages de formation. Les écoles peuvent aussi assumer ces tâches elles-mêmes. On constate cependant que la collaboration est plus économique et, en outre, génératrice d'idées.

5. Le regroupement

Pour devenir l'interlocuteur unique face aux autorités ou organisations importantes (p. ex. ONST), il faut que notre Fédération regroupe toutes les écoles sérieuses de ce pays. Des tractations sont en cours avec le groupement des écoles catholiques (siège à Lucerne), des écoles évangéliques et des écoles R. Steiner.

Nous souhaitons vivement que les discussions et relations actuelles débouchent sur une vaste collaboration.

Conclusion

La solidarité et la participation active à une association professionnelle nous paraît aujourd'hui indispensable. On peut réussir tout seul en faisant du bon travail, mais même dans ce cas, l'on bénéficie d'actions organisées par des groupes actifs. En participant, on peut avoir une influence sur les objectifs et les décisions. Face à l'école publique monolithique, nous n'avons que peu de chances d'être entendus, dans l'intérêt de nos élèves, si nous agissons en ordre dispersé et donnons la chance, à nos interlocuteurs, d'utiliser nos divergences et notre manque de cohésion.

En ce qui concerne l'Association genevoise, je souhaite que chacun des membres utilise entièrement les énormes ressources de solidarité et de bonne volonté de l'ensemble de nos écoles.

Henri Moser

WECHSEL

der Abonnenten- und Inseratenverwaltung

Wir freuen uns, ab dieser Nummer die «Schweizer Erziehungsrundschau» > zu drucken,

- be die Inserate zu verwalten.

Für alle administrativen Fragen wollen Sie sich demnach bitte an folgende Adresse wenden:

○ Ott Verlag + Druck AG Thun
 Verlag «Schweizer Erziehungsrundschau»
 3607 Thun 7 · Länggasse 57 · Postfach 22
 Telefon 033 22 16 22 · PC 30-4305
 Frau E. Barben gibt gerne Auskunft.

Wir danken der bisherigen Druckerei Künzler AG, St. Gallen, und der Inseratenverwaltung in Zürich (Herrn M. Kopp) für die geleistete Arbeit.



Institut Kräzerli

9107 Schwägalp sucht auf Schuljahrbeginn (18. April 1983)

Sekundarlehrer(in) mathematischer Richtung

Auskunft erteilt M. M. Züger, Telefon 071 58 11 24

Die Stiftung Schule für hörgeschädigte Kinder Meggen sucht

LEHRKRAFT

Inmitten normalhörender Kinder werden im Hofmattschulhaus in Meggen hörgeschädigte Kinder der Primar- und Sekundarschulstufe unterrichtet und nehmen teilweise oder ganz am Unterricht der normalhörenden Kinder teil. Der für sie notwendige fachspezifische Unterricht erfolgt in reiner Lautsprachmethode in kleinen Gruppen.

Engagierte und teamfähige Persönlichkeiten finden bei uns ein vielseitiges Tätigkeitsgebiet, angenehmes Arbeitsklima und gute Anstellungsbedingungen.

Besoldung und Pensionsregelung im Anschluss an das Besoldungsreglement des Kantons Luzern.

Schriftliche Offerten und Anfragen erbeten an die Schulleiterin: Frau Susann Schmid-Giovannini, Hofmatt 2, 6045 Meggen

Jungen Leuten, welche sich dem Post-, Telegraphen-, Eisenbahnund Zolldienst, dem Bankfach, dem kaufm. Beruf oder dem Hotelfach widmen wollen, empfiehlt sich das

Institut CORNAMUSAZ in 1531 Trey (VD)

Gründliche Erlernung der französischen Sprache. Mehrere hundert Referenzen.

Dir. D. Jaccottet et S. Aebi-Jaccottet